République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre des délibérations de la commune de Commune de Sailly-au-Bois Séance du 26/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

<u>Présents</u>: Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mmes: PINSON Julie, PLOUVIER Marie-Christine, MM: ADAMCZYK Lucien, LETHO DUCLOS Gérard, PIETRZAK Vincent.

Absents: Mme MONKA Cathy, MM BAL Éric, DUFOUR Benoît.

Absents excusés: M. Rémi CANIS qui donne procuration à M. Gérard LETHO DUCLOS, M. Eddy OGON qui donne procuration à M. Vincent PIETRZAK.

Nombres de membres

• Afférents au Conseil municipal: 11

En exercice : 11Présents : 06Procurations : 02

Date de la convocation : 18/04/2024 - Date d'affichage : 18/04/2024

PROCES-VERBAL

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1/ Bureau de vote du 9 juin : Elections Européennes.
- 2/ Cérémonie du 8 mai.
- 3/ Organisation du 14 juillet.
- 4/ Maisons fleuries : concours et participation aux villages fleuris.
- 5/ Désembouage du chauffage des bâtiments communaux : Drag'eau.
- 6/ Hangar municipal.
- 7/ Délibération nouvelle demande Fonds Vert pour changement ampoules éclairage public en LED.
- 8/ Pose de caméras à la salle.
- 9/ Questions diverses.

Madame Julie PINSON est nommée Secrétaire de séance.

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du Procès-Verbal de la réunion précédente, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1/ Bureau de vote du 9 Juin - Elections Européennes :

De 8h à 10h - Georgette MIKOLAJCZAK, Christophe CORMAN, Marie COUPE.

De 10h à 12h : Benoît DUFOUR, Julie PINSON, Gérard ANDRIEU.

De 12h à 14h : Gérard LETHO DUCLOS, Pascal VAN WYNENDAELE, Guy MEURET. De 14h à 16h : Lucien ADAMCZYK, Marie-Christine PLOUVIER, *Nathan DUFOUR*?

De 16h à 18h : Éric BAL, Vincent PIETRZAK, Eddy OGON.

Un récapitulatif des permanences sera envoyé la semaine précédant les élections.

2/ Cérémonie du 8 Mai :

Elle aura lieu de façon traditionnelle avec rassemblement à 10h30 Place de l'Eglise, suivi du défilé et du dépôt de gerbes Plaque Gaby, Cimetière Militaire, Monument aux Morts, Tombe Michel Baillon, vin d'honneur à la Mairie et distribution de bonbons aux enfants présents. Un rappel sera fait à l'école et dans le village pour tenter de mobiliser les habitants.

3/ Organisation du 14 Juillet :

Pour la 4ème année, nous organisons un repas gratuit pour les habitants de la Commune et cette année le menu sera, en accord avec le Comité des Fêtes - Jambon grillé frites et tarte - des knakis pour les enfants de moins de 5 ans. Pour les non Saillysiens, il sera demandé une participation de 8€ par adultes et de 6€ pour les enfants de 5 à 10 ans. On terminera par un mini feu d'artifice.

4/ Maisons fleuries - Concours et participation aux villages fleuris :

Comme tous les ans, la Commune s'est inscrite à l'opération "Fleurir le Pas-de-Calais" où nous avons été récompensés en 2023 du bouquet d'or avec encouragement du jury.

La Commune organise un concours de maisons fleuries. Comment peut-on avoir plus de participants au concours ? Le refait-on suivant le même format ? les mêmes récompenses ? le même jour pour la distribution des diplômes ? Réponse: on continue de la même façon. On a évoqué la possibilité de récompenser les maisons bien fleuries et qui ne s'inscrivent pas au concours mais cela pose un problème car peut-on les photographier à leur insu ? On renonce.

5/ Désembouage du chauffage des bâtiments communaux - Drag'eau :

Il a été effectué pendant les vacances de février par l'entreprise BRAULE. On a constaté depuis que la température à l'intérieur des bâtiments était plus élevée mais que le chauffage s'arrêtait encore quelquefois, ce qui s'est produit le 13 avril dernier. Pour ralentir le phénomène de formation de boues dans les circuits, M. BRAULE propose un appareil le "Drag'eau" capable de traiter les canalisations et permettre une neutralisation de la corrosion à l'intérieur du circuit de chauffage dont le coût est de 1 248,40 € TTC. <u>Décision</u>: à l'unanimité, les conseillers acceptent l'installation du système. La dépense sera inscrite au Budget 2024 en section d'investissement au chapitre 21.

6/ Hangar municipal:

L'estimation de la valeur actuelle du hangar faite par l'étude de Maître VIRGATA est de 35 000 €. Pourrait-on installer un hangar préfabriqué sur notre terrain situé rue Charron dont le coût est de 15 000 € auquel il faudrait ajouter l'aménagement - eau, électricité, toilettes, assainissement. Des renseignements seront demandés à M. CARPENTIER Jean-Philippe sur la faisabilité du projet.

7/ Délibération nouvelle demande "Fonds Vert" pour changement ampoules éclairage public en LED :

Nous avions déjà délibéré sur le sujet le 25 janvier dernier et une délibération avait été prise pour demander une subvention auprès du "Fonds Vert". Le devis n'était pas exact, il faut donc rédiger une nouvelle délibération qui annulera celle de janvier et qui tiendra compte du nouveau devis ainsi que d'un nouveau plan de financement. Les devis s'élèvent à 6 833,16 € et 10 817,16 € soit un total de 17 650,32 € HT. Le plan de financement provisoire en tenant compte des subventions attendues et susceptibles de nous être attribuées sera le suivant :

Fonds Vert - 20 % - 3 530,06 €

FDE 62 - 19,26 % - 3 400 €

Prime CEE - 18,33 % - 3 233,61€

Soit un total de subventions espérées de 10 163,67 €. Il resterait à la charge de la Commune - 43,41 % soit 7 486,65 €. <u>Décision</u>: tous les conseillers donnent leur accord et valident le projet.

8/ Pose de caméras à la salle :

Depuis le 1er janvier 2024, des dégradations, des incivilités, des arrachages de fleurs ont été constatés autour des bâtiments communaux. Madame le Maire est allée déposer une plainte à la Gendarmerie. Devant la récurrence de ces incivilités, la pose de caméras extérieures serait-elle judicieuse ? **Réponse** : Oui à l'unanimité.

La somme sera inscrite au budget 2024 en Section d'Investissement au chapitre 21 et sera prélevée en Fonctionnement au chapitre 011.

Une délibération sera nécessaire pour valider ces opérations.

Une subvention de 25% peut nous être attribuée par la DETR. Après en avoir délibéré, les conseillers ont donné leur accord pour la pose de caméras de surveillance et autorisent Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires, en particulier la demande d'autorisation à la Préfecture.

9/ Questions diverses:

- a) Fissures dans l'Eglise Elles ont été réparées le mois dernier. Pour les travaux de toiture, j'ai contacté l'entreprise GACOZY, le démarrage des travaux ne devraient plus tarder.
 - b) Le fossé communal David a nettoyé le fossé et déblayé sous le petit pont.
- c) Une demande de WIFI dans la salle des fêtes On se renseigne car il existe des lois strictes notamment avec le RGPD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30. Prochaine réunion le vendredi 7 juin à 19h30.